# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 12 JUIN 1892.


## PETITES ANNONCES

### DIVERS.

MME JACOB, 17 Baronne, salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

LE grand insecticide détruit punaises, ravets, etc.; 25 c. la bouteille, fabriqué par L. Planet, 93 rue Royale. 22 mai—4 dim

### DEMANDES.

ON demande une bonne cuisinière blanche au No 46 rue des Français. 12 juin—1f

### A VENDRE.

A VENDRE—De belles vaches laitières chez H. Mehaert, Canal Harvey. 11 juin—1 sem

## ANNONCES JUDICIAIRES

### PAR LE CONSTABLE.

**L. J. Cousin vs. Chas. W. Bingold.**

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 21,895. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le MARDI, 14 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

WM NELSON,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

4juin—4 9 14

**Mélanie D. Breton, épouse d'Eugène Brice Sembre, contre son mari. No 32,083.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division "C"—Pour les motifs consignés dans l'opinion écrite de la Cour, ce jour, exprimés et enregistrés, il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mélanie D. Breton contre son mari Eugène Brice Sembre dissolvant la communauté existant entre eux, et contre E. Courribet, syndic des créanciers du susdit Sembre, adjugeant la demanderesse propriétaire, avec droit exclusif d'administration, 1° d'une somme de $695.70 reçue par elle de la faillite d'Eugène Brice Sembre, son mari, et 2° de l'immeuble décrit en sa pétition, et acquis par elle de Victor Marie et de dame A. Boada, épouse de Thomas Boada, par acte de vente passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 30 avril 1889.

Il est, en outre, ordonné, jugé et décrété que l'intervention de H. B. Claflin & Compagnie soit mise hors de Cour, et leur demande rejetée à leurs frais; les frais restants devant être payés au pro rata, par le défendeur Eugène Brice Sembre, et E. Courribet, syndic.

Il est de plus, ordonné, jugé et décrété que la pétition de la demanderesse touchant les bijoux et l'argenterie, lui soit refusée comme en cas de faute de plaider (non suit).

Jugement rendu le 7 et signé le 11 mars 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

14mai—3f—1f p sem

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Angelo Costa et de Mme M. Costa, sa veuve.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 34 382 et 34,612, consolidés—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Clara Cardona, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:
A. V. FLOTTE, Greffier.

11juin—11 16 19

**Succession de Mme M. A. Tonnissen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,394—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wallace Wood, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:
A. V. FLOTTE, Greffier.

9juin—9 14 18

**Succession de Nicholas Linden.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34 530—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Clays, Veuve de Nicholas Linden, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 juin—2 7 11

**Succession de James Dillon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,248—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Regina Kauffman, veuve de James Dillon, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.

4 juin—4 9 12

**Succession de Joséphine Valette Hughes, femme décédée de Jno. Hughes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,221.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander C. Hutchinson et de Joséphine Thomas Hutchinson, sa femme, administrateurs conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er juin—1 6 10

## AVIS AUX CREANCIERS.

**James Clarke & Co vs. Leurs Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Watts Kearney, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

11 juin—11 16 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,788.—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Raymond Ducos soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le 14me jour de juin 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1892.
Signé: FRED. D. KING, Juge

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

11 mai—31 au 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,960.—Division E.—Charles F. Belden vs ses créanciers — Ordre de Cour.—La Cour considérant la pétition

Il est ordonné que la cession des biens du pétitionnaire Charles F. Belden à ses créanciers soit et est acceptée pour le bénéfice des dits créanciers; il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit Charles F. Belden soient suspendues; il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers du dit Charles F. Belden soit convoquée et tenue, après avis légaux et notices conformément à la loi pardevant Henry L. Garland Jr, notaire, en cette ville, le JEUDI, 30me jour de juin 1892, commençant à onze heures A. M., dans le but de nommer un syndic, de voter sur la décharge de l'insolvable et toutes autres affaires qui pourraient être soumises à la dite réunion; il est de plus ordonné que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 30 mai 1892.
Signé ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

31 mai—3f au 30 juin

**Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.**

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNE

(The only Bed-Bug Killer.)

De la rue Orléans, No 49, le Dr Testut a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide insecticide ne tache plus ni les coins des draps de lit dont on défait les lambeaux quand ces coins sont couverts d'œufs de punaises, ni les piquages de matelas. De plus, les bois de lit, intérieurement enduits dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles: la Bordelaise, 24 onces, au prix de 75 cents—et le Litre 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données gratuitement et conseillées aux acheteurs.

19 mai—


**LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE**

Au tirage du 10 Mai, 26 lots gagnants y ont été vendus.

Faites en sorte que E J. LANNES achète votre billet, car il a la main heureuse. Coin des rues Camp et Girod. Nlle-Orléans, Lne.


## AVIS.

Les numéros suivants ont gagné les lots de la "Grande Fête Champêtre," qui a eu lieu le 29 et le 30 mai au Parc de Ville.

Les porteurs de coupons des numéros ci-dessous voudront bien les présenter au Magasin de Orléans. Nos 15 et 17 rue Dumaine pour recevoir les lots qui leur sont échus.

Victor J. Botte, Victor Ansenan, M. Biri, Jr, Richard Frescher, Albert P. N. H., Ed. J. Riese.

Commité du tirage.

—Nos—

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 197 | 4652 | 5534 | 265 | 5584 | 7350 |
| 4868 | 4579 | 9776 | 7985 | 5043 | 8275 |
| 9694 | 5490 | 2802 | 5995 | 5009 | 1632 |
| 6310 | 4739 | 7706 | 5291 | 1286 | 6905 |
| 1121 | 149 | 8722 | 9071 | 9797 | 8426 |
| 5566 | 6536 | 4042 | 5486 | 6861 | [illegible] |
| 8147 | 5869 | 9879 | 2733 | 3352 | 6326 |
| 9349 | 8524 | 9012 | 3241 | | |

12 juin—

## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 JUIN—CLASSE No 238
Tirage de 4 heures P. M.

| 1er | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me | 14me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 56 | 8 | 3 | 21 | 20 | 47 | 6 | 70 | 5 | 67 | 72 | 36 | 26 | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 11 juin 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

**L.S.L.**

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

**Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prést. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prést. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prést. Union Nat. Bank

## Tirage Semestriel de $40.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JUIN 1892.

# GROS LOT: $600,000

## 100,000 Numéros dans l'Urne

### LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de... | $600,000, soit | $600,000 |
| 1 Lot de.. | 200,000,..... | 200,000 |
| 1 Lot de.. | 100,000,..... | 100,000 |
| 1 Lot de.. | 50,000,..... | 50,000 |
| 2 Lots de. | 20,000,..... | 40,000 |
| 5 Lots de.. | 10,000,..... | 50,000 |
| 10 Lots de.. | 5,000,..... | 50,000 |
| 25 Lots de.. | 2,000,..... | 50,000 |
| 100 Lots de.. | 800,..... | 80,000 |
| 200 Lots de.. | 600,..... | 120,000 |
| 500 Lots de.. | 400,..... | 200,000 |

### PRIX D'APPROXIMATION.

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $1,000, soit..... | $100,000 |
| 100 Lots de...$800, .. ...... | 80,000 |
| 100 Lots de...$400, .. ...... | 40,000 |

### PRIX TERMINAUX.

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $800, soit..... | $199,800 |
| 999 Lots de $200, .. ..... | 199,800 |

3,144 Lots se montant à....$2,159,600

### PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

### IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance de lot annoncé.


# CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

QU'IL soit su que le seizième jour du mois d'avril de l'an du Seigneur, mil huit-cent-quatre-vingt-douze, et le cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, François d'Assise Charbonnet, notaire, dûment commissionné et qualifié, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé.

Personnellement sont venus et ont comparu MM. Louis Kientz, George Zimmer, Joseph Dirmann, John Parr, Valentin Reiss, Philippe Reuther, Christian Zimmer, James J. Roth, Antoine Sambola et autres dont les noms sont ci-apposés, tous d'âge de majorité voulu et résidents de cette paroisse et de cet Etat, ont individuellement déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils ont contracté et se sont engagés, ainsi que les personnes qui pourraient s'associer à eux, à former et constituer une corporation et société civile en droit avec les objets et fins et sous les conditions et articles ci-après indiqués, savoir:

### ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera: "THE CO-OPERATIVE TRUCK FARMS' COMMERCIAL COMPANY, LIMITED, de la Nouvelle-Orléans, Lne. Le Président, ou en son absence le Vice-Président, sera la personne à qui toutes les citations devront être servies; et le domicile de la corporation est établi en la paroisse d'Orléans.

### ARTICLE II.

Les objets et fins de cette corporation sont tels de définis comme suit:

Premièrement—Etablir, construire, acheter ou louer, maintenir, conduire et diriger un ou des marchés publics en la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la vente de légumes et de fruits, en gros et en détail, pour l'agrément des jardiniers, maraîchers et petits fermiers (truck farmers); et affermer, louer et sous-louer les marchés publics de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Secondement—S'engager dans les affaires de commission pour la vente et l'achat de légumes et de fruits de toutes genres; et s'occuper de telles autres affaires s'y rattachant.

Troisièmement—Fonder, conduire et faire fonctionner une ou plusieurs fabriques pour la mise en ferblanc des fruits et des légumes.

Quatrièmement.—Acheter, vendre, affermer, louer ou sous-louer des propriétés et des terres convenables pour l'exploitation de petites fermes [truck farms].

### ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est ici fixé à cent mille dollars ($100,000) divisés en quatre mille actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune. Les dites actions seront payables en versements de 10 pour cent appelables quand le Conseil de Direction le jugera convenable, pourvu que ces appels ne se feront plus fréquemment qu'une fois au trente jours. Des actions pleinement payées pourront être émises par le Conseil de Direction contre de l'argent payé ou des propriétés immobilières, des patentes, droits, franchises ou tout autre genre de biens meubles ou immeubles transférés ou acquis, ou encore pour travail accompli. La corporation pourra commencer ses opérations dès que mille actions dudit capital auront été placées.

### ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction qui se composera de quinze actionnaires, huit desquels constitueront un quorum. Ce Conseil sera élu à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, par un avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dix jours avant la dite assemblée. Tout vote se fera par ballottage et chaque action donnera droit à un vote que l'on pourra donner en personne ou par procuration. La première élection des Directeurs aura lieu le second Lundi du mois de Janvier 1893. Chaque Conseil de Direction élira, de son sein, à sa première réunion, un Président, un Vice Président, un Secrétaire et un Trésorier.

### ARTICLE V.

Les personnes suivantes composeront le premier Conseil de Direction, et leur mandat durera jusqu'au quatrième lundi de janvier 1893, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, savoir: Louis Kientz, Jos. Dirmann, Geo. Zimmer, Valentine Reiss, Christian Zimmer, James J. Roth, Philip Reuter, Geo. Eichhorn, Friedrich Nunge, Louis Frubling, M. J. Guertler, Christian Fern, John Parr, F. M. Hotard et A. Sambola, avec Louis Kientz, comme président, Louis Frubling comme vice-président John Parr comme secrétaire et F. M. Hotard comme trésorier.

### ARTICLE VI.

Cette corporation aura droit de succession et existence incorporée pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date. Elle peut passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom d'incorporation. Elle a le droit d'avoir et d'employer un sceau officiel; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter et transférer, affermer et prendre à ferme, d'hypothéquer des biens-fonds ou biens-meubles, de nommer ou de désigner tels administrateurs, directeurs et employés qu'exigeront ses intérêts ou les circonstances, de faire tels règlements pour l'administration de la corporation qu'elle jugera nécessaires et convenables.

### ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié et le fonds-capital peut être augmenté, à un meeting général convoqué à cet effet après dix jours d'avis dans un des journaux quotidiens de cette ville. En cas de liquidation de cette corporation, ladite liquidation sera dirigée par trois commissaires qui seront élus par les actionnaires à une assemblée générale. Le vote dans ce cas sera au scrutin et donné personnellement ou par procuration, chaque action donnant droit à un vote. L'assentiment des porteurs de trois-quarts du fonds-capital sera nécessaire pour que la mesure passe.

### ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable, pour les contrats ou fautes de cette corporation, pour plus que la balance non payée due sur son stock; aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer un actionnaire quelconque à une responsabilité dépassant le montant de son stock.

Fait et signé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon bureau, en présence de MM. John H. Ilsley et Edward W. Hunt, témoins compétents qui ont signé avec les parties intéressées et moi, notaire, après lecture de tout le présent acte.

Original signé:

| | |
|---|---|
| Louis Kientz | 80 actions |
| Geo. Zimmer, p. p. F. O. C. | 20 actions |
| Joseph Dirmann | 25 actions |
| John Parr | 10 actions |
| Valentine Reiss, p. p. J. P. | 25 actions |
| Phil Reuther | 10 actions |
| Chris. Zimmer | 10 actions |
| James J. Roth | 10 actions |
| Chas Haab | 2 actions |
| Christian Fern | 2 actions |
| Phil. Zimmer | 2 actions |
| F. M. Hotard | 10 actions |
| Anthony Sambola | 10 actions |
| Friedrich Nunge | 10 actions |
| Florian Dirman | 5 actions |
| Louis Frubling | 10 actions |
| Geo. Eichhorn, p. p. J. P. | 4 actions |
| M. J. Gurtler | 10 actions |

Témoins: John H. Ilsley, E. N. Hunt.
F. D. CHARBONNET, Notaire Public.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que le susdit acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company, Limited," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau dans le livre No 444 folio 764.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1892
GEO. GUINAULT, Recorder.

Je, notaire, soussigné, certifie par le présent que ce qui précède est une copie authentique de l'original de l'acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company, Limited, de la Nouvelle-Orléans, Lne.", et du certificat du Conservateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, ci-annexé, enregistré mon Bureau.

En foi de quoi, j'ai à cet acte apposé ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce septième jour de mai 1892.
F. D. CHARBONNET, Notaire.

12mai—5 f par mois et chaque dim

## Etat Trimestriel

—DE LA—

# Banque des Citoyens

## De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 30 avril 1892.

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Propriétés foncières | $135,322 50 | |
| Bons et actions | 39,834 82 | |
| Dettes suspendues | 56,210 88 | |
| Prêts et escomptes | 365,735 66 | |
| Dû par des banques et banquiers | 4,862 37 | $501,966 05 |
| Prêts sur demande | 226,385 30 | |
| Echange | 42,807 69 | |
| Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire | 357 606 45 | 626,799 44 |
| Total | | $1,128,765 47 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital actions | $380,200 00 | |
| Profits non divisés | 58,794 35 | $438,994 37 |
| Dû à des banques et banquiers | | 1,145 95 |
| Dû aux déposants | | 688,625 15 |
| Total | | $1,128,765 47 |

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans. }

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour d'avril 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct—soit, Trois cent cinquante-sept mille six cent six 45-100 dollars.
FRANK VATTER,
ERNEST PRAGST,
PETER TORRE,
1er mai—1f JOSEPH LOMBARD.


## THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, three months, 75 cents.


## VENTES A L'ENCAN.

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

# ATTENTION!

## Ceux qui ont un placement d'argent à faire.

## GRANDE VENTE DE PARTAGE

—DE—

## Propriétés foncières splendidement situées et d'un grand rapport.

## STOCKS ET BONS.

Les beaux magasins bien situés, doubles à deux étages et résidences

Nos 857, 857 1/2, 859 et 859 1/2 rue des Magasins,

En face du marché de la rue Neuvième, un joli cottage en bois et grande écurie dans le fond, faisant face à la rue Neuvième.

La splendide rangée de cottages doubles bien bâtis et lucratifs,

**Nos 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 193 1/2 rue Huitième coin Camp.**

Le magasin à deux étages et résidence de choix bien situés,

**No 890 rue des Magasins coin Tolédano.**

La résidence simple en bois qui se trouve en arrière,

**No 118 rue Tolédano près de la rue des Magasins.**

Les deux magasins et résidences en briques à deux étages bien bâtis,

**Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas au coin de la rue St-André.**

L'agréable cottage-résidence simple

**No 934 rue des Magasins près de l'avenue de la Louisiane.**

Le tout en bon état, très rémunératif et toujours loué et

Admirablement situé ayant une valeur permanente et certain d'augmenter.

**A L'ENCAN.**

**Succession de John Schriling.**

No 35,047.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, Nos 72 et 74 rue St Charles il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 11 mai 1892 et signé le 18 mai 1892 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières et sécurités décrites ci-après, à savoir.

**Stocks et Bons.**

1. Vingt-cinq [25] Actions du fonds-capital du New Orleans Brewing Association de $100 chacune.

2. Vingt-cinq [25] Actions du fonds-capital du Lafayette Fire Insurance Co., de la Nouvelle-Orléans, de $50.

3. Cinq [5] Actions du fonds capital du New Orleans Coffin & Manufacturing Co. de $50 chacune.

4. Deux [2] actions du fonds capital de John J. Voelkel Hardware Co. (limité) de $100 chacune.

5. Une [1] action du fonds capital du German Men's Singing & Benevolent Association du Sixième District de la Nouvelle-Orléans.

6. Un [1] Bon du New Orleans Brewing Association, Série F, de $100, avec 27 coupons attachés.

7. Un [1] Bon de $1,000 du New Orleans Brewing Association, Série C, avec 27 coupons attachés.

**Propriété foncière**

**Nos 849 et 859 1/2 rue des Magasins coin de la Neuvième rue.**

1. Cette splendide propriété commerciale et résidence Nos 859 et 859 1/2 rue des Magasins coin de la rue Neuvième, décrite comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Quatrième district de cette ville, et dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième, Huitième, formant l'encoignure des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue des Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Neuvième, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant. Les améliorations comprennent un magasin double en bois à deux étages, solidement construit, et résidence avec magasin spacieux, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, 5 appartements, chambre à bain et galerie derrière en haut, citernes, hangars, etc., cour bien briquetée. La propriété formant l'encoignure, No 859 1/2 de la rue des Magasins, a en outre une bâtisse à deux étages au fond et est occupée comme café par M. W. Shannon avec un bail qui expire le 30 septembre 1894, à raison de $720 par an. Le No 859 est occupé par une pharmacie sur un bail au Dr Hornberg à $400 par an. Immédiatement faisant face au marché de la rue Neuvième et au milieu d'un centre d'affaires très actif ces splendides magasins sont certains de donner continuellement des loyers stables et très rémunératifs. Il est impossible de désirer un meilleur emplacement pour un bon commerce dans n'importe quel genre d'affaires au détail.

**Nos 857 et 857 1/2 rue des Magasins.**

2. Les deux Magasins et Résidences en bois à deux étages, très bien situés Nos 857 et 857 1/2 rue des Magasins, avec un grand hangar devant et arrangés avec des magasins spacieux, salle à manger et cuisine en bas, et cinq appartements en haut hangars, citernes et cours pavées à chaque corps de logis. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un autre certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus, qui lui est contigu et mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue des Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Admirablement situées et directement sur la ligne du tramway au et avant du marché de la rue Neuvième toujours occupés et maintenant sous un bail à J. J. Voelkel Hardware Co. (limité).

**Cottage et Lot rue Neuvième.**

3. Le Cottage Simple en Bois rue Neuvième près de la rue des Magasins, ayant 3 chambres, une grande allée, écurie et hangars spacieux, chambre pour le fourrage, pour les chevaux, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu aux deux dernières lots décrits ci-dessus dans le fond, mesurant 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Neuvième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant à proximité du marché rend la propriété excessivement désirable et elle est maintenant louée à $200 par an.

**Le Cottage Double en Bois Nos 181 à 183 rue Huitième.**

4. Le beau cottage double en bois, parfaitement bâti, avec deux étages dans le fond, construit en retraite, et ayant des galeries sur la façade et sur les côtés. Le cottage renferme 7 chambres, un office, des hangars, des citernes, un jardin sur la façade, des arrière-cours et des allées proprement pavées.

Les lots sont vastes et comprennent deux terrains situés dans le quatrième district de cette ville et désignés comme lots Nos 9 et 10 de l'îlet No 65, bornés par les rues Huitième, Septième, Magasins et Camp, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Huitième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent. La propriété rapporte $480 par an.

**Le cottage double en bois, Nos 185 et 187 rue Huitième.**

5. Le cottage double en bois, très désirable, Nos 185 et 187 rue Huitième, bâti en retraite, contenant galeries sur la façade, 5 chambres, citernes, hangars, arrière cour et allée de côté proprement pavées. Le lot est très grand et est décrit comme suit, savoir: Une certaine portion de terre située dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et y attenant, mesurant 36 pieds de face à la rue Huitième sur 110 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles.

**Les cottages doubles Nos 189 et 191, 193 et 193 1/2, rue Huitième, coin Camp.**

6. Les doubles cottages en bois, d'un rapport excellent et régulier. Nos 189 et 191, 193 et 193 1/2 rue Huitième, coin Camp, bâtis sur les lots ci-après décrits, savoir:

Quatre lots de terre situés dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et y appartenant, désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16, sur un plan exécuté par C. A. De Armas, arpenteur, le 31 juillet 1865, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire de cette ville, le 31 juillet 1865; les dits lots mesurent, savoir: Le lot No 13 forme le coin des rues Camp et Huitième, et mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Huitième; le lot No 14 mesure 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur; le lot No 15 mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 72 pieds 9 pouces de profondeur; le lot No 16 mesure 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur. Le cottage Nos 189 et 191 rue Huitième a deux étages dans le fond et est bâti en retraite; il renferme une galerie sur la façade, un vestibule pour escaliers, des lieux, 7 pièces distinctes, des hangars, citernes avec cours et allées de côté proprement pavées. Il rapporte $480 de loyer par an.

Le cottage Nos 193 et 193 1/2 rue Huitième, coin Camp, est également construit en retraite, rue Huitième, coin Camp; il a des galeries sur la façade et sur les côtés, 5 chambres, des citernes, hangars, cours devant et derrière et allées de côté proprement pavées, le tout rapportant $384 par an.

Cette magnifique rangée de cottages se loue parfaitement et est à proximité des marchés, des écoles, des églises et des lignes de cars: le voisinage est irréprochable. Ces maisons offrent l'occasion d'un placement extrêmement productif.

**Magasin et résidence No 890 rue Magazine, coin Tolédano, et résidence simple No 117 rue Tolédano.**

7. Le magasin avec résidence, très désirable, au coin des rues Magazine et Tolédano. Le lot est désigné par le No 12 de l'îlet No 127, situé dans le Quatrième district de cette ville, borné par les rues Magasins, Tolédano, Pleasant et Constance, mesurant 32 pieds de face à la rue Magasine sur 110 pieds de profondeur et 39 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur dans le fond.

## VENTES A L'ENCAN

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Les améliorations comprennent premièrement le magasin avec résidence à deux étages, parfaitement situé, No 890, rue Magazine, coin Tolédano, disposé en un grand magasin avec chambres en bas et une galerie de façade et chambres au-dessus, avec citerne, arrière cour, etc. La propriété rapporte $360 par an. Deuxièmement: la maison de résidence en bois à un étage dans le fond, contenant 3 chambres avec citernes, cours etc. Cette propriété mérite d'être recherchée soit comme emplacement d'affaires soit comme placement, à cause des affaires qui sont concentrées dans le voisinage du marché de la Neuvième rue.

**Le cottage de résidence No 934 rue Magazine, près de l'avenue de la Louisiane.**

8. Le cottage-home simple en bois bien situé, No 934 rue Magasin, à distance du trottoir, avec jardin sur le devant et ayant galerie de devant et 2 chambres, bâtisses de dépendances, citerne, arrière cour, etc. Le terrain est désigné par le No 16 dans le carré borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'avenue de la Louisiane, mesurant 25 pieds de façade rue Magasins sur 124 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Une double chambre passe devant la propriété située dans un excellent quartier, près de la belle demeure de M. Keller, et à proximité de marchés, d'églises et d'une école. Un joli et confortable home.

**Le magasin et les résidences en briques Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas, coin St-André.**

9. Les magasins avec résidences modernes et bien bâtis, en briques, à deux étages avec mansardes Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas, coin St André, disposés en spacieux magasins avec corridor, salle à manger et cuisines au rez-de-chaussée, et larges galeries devant; cinq appartements au-dessus, mansardes, citernes, arrière-cours, etc., à chaque bâtisse. Le terrain est décrit comme suit: Un certain morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St André, Adèle et Rousseau, formant l'angle des rues Tchoupitoulas et St André et mesurant 51 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 136 pieds, 1 pouce et 9 lignes de profondeur et de façade rue St-André; 129 pieds plus ou moins, de profondeur, de l'autre côté, 48 pieds, 6 pouces de largeur à l'arrière.

La propriété du coin: No 671 rue Tchoupitoulas, est occupée; et la buvette et le salon de billards donnent $540 par an; et le No 673 rue Tchoupitoulas est le magasin de vêtements Nelson très anciennement établi, donnant un revenu annuel de $300

Ces magasins, bien construits sont à proximité des points où l'on expédie par navires, des presses à coton, du ferry de Gretna, et sont précieux comme emplacements de commerce et comme placements de capitaux.

De complets renseignements quant aux baux, etc., seront donnés au moment de la vente. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Pour les sécurités comptant, et pour les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. Le reste à un et deux ans de crédit pour des billets subdivisés en coupons à l'agrément des parties intéressées et spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les polices d'assurances transférées, et les acquéreurs assument les taxes dues et exigibles en 1892, en sus du prix d'adjudication et devront faire le dépôt d'usage de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Geo C Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.

24mai—24 28 juin 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Double Cottage d'un rapport permanent.

**Nos 297 et 297 1/2 rue Conti, près de la rue Derbigny.**

**Dans l'affaire de Charles Burkhardt et als., vs Chas C. Burkhardt et als.**

No 35,540—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1892 et signé le 23 mai 1892 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus—

Le cottage double rémunératif, en bois à 1 étage et attiques, avec 2 étages dans le fond, Nos 297 et 297 1/2 rue Conti, près Derbigny ayant 10 chambres, citerne, allée de côté, hangar et arrière cour, etc. Le lot est désigné comme lot No 20 dans l'îlet No 46, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Conti, St-Louis, Claiborne et Derbigny, et ayant (mesure américaine) d'après un plan de Joseph Pilié voyer daté le 1er Mai 1840, déposé en bureau de feu David L. McCay, notaire public, en cette ville, 25 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds, 6 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Dans un voisinage central, cet vénable et populeux, la propriété rapportant d'une façon permanente $528 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit payable à 1 et 2 ans, garantie par des billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans avec intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur, et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant renfermer la clause de non aliénation, la police d'assurance devant être transférée aux détenteurs des billets, et 5 pour cent de procès pour forcer le paiement des billets, la clause allouant 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1892 et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29mai—29—juin 4 11 18 25—juil—2

### PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julie, coin N. E. Camp,**

—ET—

**Site désirable pour bâtir, rue Carondelet, coin N. O. Félicité.**

**Vente par ordre de cour.**

Succession de Stephen McNamara.

No 34,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI 25 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 mai 1892 il sera vendu à l'encan—

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julie et Camp dans l'îlet borné par les rues Magasine et Girod, avec de confortables chambres à coucher en haut et magasins en bas, le dit lot mesure près 25 pieds 5 pouces de face à la rue Julie sur 66 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp.

II. Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et Polymnie, et désigné par le No 3, sur un plan fait par Jno. F. Braun, voyer, annexé à un acte de vente fait pardevant G. W. Christy, ancien notaire en cette ville le 29 août 1885, et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2 et à peu près 132 pieds de profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 25

### PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## PROPRIETE DE CHOIX

—DANS LE—

**TROISIEME DISTRICT.**

**La spacieuse et confortable Résidence-Cottage à un étage avec mansarde bien finie,**

**NO 398 RUE NORD REMPARTS.**

No 19,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

Succession de J. B. Levêque.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 29 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de J. B. Levêque, daté le 24 mai 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Cette certaine portion de terre, comprenant près de deux lots, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, St-Antoine et Bourbon ou Bagatelle, mesurant 53' 3" 3''' de face à la rue N. Remparts sur 127' 10" 5''' de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande et confortable résidence à un étage avec mansarde, ayant vestibule au centre, salons doubles, grandes chambres à coucher et chambres et cabinets bien finis dans la mansarde; bâtisses à deux étages dans le fond divisées en 6 chambres confortables, hangard et écurie, porte-cochère, cour pavée, 2 citernes, puits, etc., voisinage choisi et à proximité de toutes les commodités.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1892 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

29mai—25 juin 4 11 18 25 28


MUNN & CO. PATENTS NEW YORK

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.


## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriété de choix dans le Sixième District.

**Coin des rues Magazine et Austerlitz.**

**Bâtisse à deux étages occupée comme magasin d'épiceries et résidence.**

J. C. Potthast vs ses créanciers.

No 34,746—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magasins, Austerlitz, Camp et Général Taylor numéroté "25" sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le 15 février 1848, et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Ledit terrain est désigné par le No 1 sur un petit plan tracé par Wm Forshey, voyer, en date du 27 juin 1855 et annexé à un acte passé pardevant James Graham, ancien notaire, le 29 juin 1855, et forme le coin des rues Magazine et Austerlitz, et mesure 32 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 108 pieds 4 pouces rue Austerlitz. Etant la même propriété que ledit J. C. Potthast a acquise le 15 avril 1889, par achat de la Mutual Loan and Building Association par un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse, livre 130, folio 617.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, la partie inférieure de laquelle est occupée comme magasin d'épiceries et la partie supérieure comme résidence ayant six chambres, auvents, citerne, etc. A l'arrière du terrain se trouve une maison à un étage ayant deux chambres hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans ou à un an de crédit, le tout à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit s'il y en a, devra être représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant être passé pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, renfermera toutes les clauses usuelles telles que: lien du vendeur et hypothèque spéciale pour garantir le paiement de la somme due, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devra être assurée et la police transférée au détenteur des billets, et autorisation à lui donnée d'assurer au cas où l'acquéreur ne le fait pas. La somme payée pour la prime sera couverte par le lien du vendeur et une hypothèque spéciale en cas de son enchère l'acquéreur assumera les taxes de 1892.

11juin—11 18 25—juil—2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

**JOLIE RESIDENCE**

—DANS LE—

## TROISIEME DISTRICT,

Coin des rues Chartres et Barthélemy.

**Succession du Docteur Geo. Howe et de Marie Olympe Lesseps, sa première femme.**

Mlle M. Augusta Howe vs Both Harriet Howe et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 31,749.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 10 mai 1892 par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Chartres, Moreau (maintenant Chartres), et Royale, anciennement Casacalvo et Royale, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Chartres et Barthélemy, et mesure, en pied américain, 55 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces rue Barthélemy.

Laquelle dite propriété a été acquise par feu le Dr George Howe, durant la communauté existant entre lui et sa première femme, décédée, dame George Howe, du Dr George Brand, par acte passé pardevant Joseph Cohn notaire le 24 novembre 1875.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en brique, élevée sur des soubassements, à un premier étage, contenant six chambres, une grande galerie de face, 6 chambres, bâtisses dans le fond, citernes, hangars, escaliers, une grande chambre devant et derrière, écuries et orangers, etc. Le voisinage est des plus agréables, chars urbains, écoles, et commodités de la vie dans le voisinage immédiat, en un mot, c'est une résidence des plus désirables.

Conditions—Un tiers ou plus payable comptant et le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, à son ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication et devra tenir la dite propriété convenablement assurée, en faveur du porteur des billets, la police d'assurance aux frais de l'acquéreur, pour le montant de leur intérêt dans la dite propriété. L'acquéreur devra déposer dans les mains des encanteurs dix pour cent du montant de son adjudication pour en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14 21 28 juin 4 11 18

### PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Succession de William Schwehm.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D. No 35,828.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. N. H. Rightor, juge, daté du 6 juin 1892 et à moi adressé, je procéderai à la vente, le MARDI, 21 juin 1892, à 11 A. M., sur les lieux, No 64 rue d'Iberville, de la propriété mobilière suivante, à savoir

Le contenu de l'Etablissement de Tailleur, consistant en drap de Stock, Installations et tout ce qui y appartient, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

9juin—9 11 19 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE

## ENTREPRENEURS, Propriétaires de Maisons,

## ATTENTION!

—AU—

## 63 et 65 rue Baronne.

**Vendredi, 17 juin et samedi, 18 juin 1892, à 11 heures A. M.**

Le stock entier du Codman Ford Building and Specialties Company, Limited.

Vingt-six magnifiques manteaux de cheminées, complets, en beaux bois polis, tels que chêne "quarter sawed," "Bird's Eye Maple," acajou, cerise, chêne antique, ivoire fini et noyer, étant ajustés avec des cabinets de glaces françaises, magnifiques grates et tuiles d'onyx, polis, émaillés, etc., manteaux avec cabinets séparés en tous bois, ajustés avec miroirs, beaux ornements de bois, tuiles "antique finish" et de différentes grandeurs, prismatiques, grates, foyers, ornements en terra-cotta, portières japonaises et des centaines d'autres articles nécessaires à la construction de maisons modernes et élégantes.

—Aussi—

LES MEUBLES DE BUREAU, ETC.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, Hon. N. H. Rightor, juge, daté le 7 juin 1892, et à moi adressé, dans l'affaire de J. J. Clarke et als, vs la F. Codman Ford Building Specialties Company, Limited, No 35,282, je procéderai à la vente, les jours ci-dessus mentionnés, des articles ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

8 juin—8 9 12 à date

## Avis.

Le Dr O. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son Punaisicide Liquide—Bed Bug Killer and Egg Destroyer. Toutes ses bouteilles portent sa propre signature) 12 déc—

## Diminution de 20 pour 100.

La saison chaude étant arrivée et, avec elle, l'éclosion et la propagation des insectes nuisibles, des punaises surtout, j'annonce une diminution de vingt pour cent sur le prix de mon Punaisicide, ou "Bed Bug Killer and Egg Destroyer." D'après cela, la bouteille ordinaire ne sera que de soixante sous et le litre de quatre-vingts.

Je ferai observer que, détruisît-on ces punaises, on n'aurait rien fait et, en même temps, on ne détruirait pas leurs œufs. Or, mon liquide est le seul qui obtienne ce résultat infailliblement, si on opère selon les explications que je donne à tout acheteur.

DR. TESTUT

9 juin— Rue St Pierre, 154, près Remparts.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## L'AGREABLE MAISON SUBURBAINE

DE FEU

## EVARISTE BLANC,

**Située sur la Rive du Bayou St-Jean.**

Dans une des plus pittoresques et salubres parties de la ville et son côteau le plus élevé.

## Six Grands et Splendides Terrains,

**Faisant face au Bayou St Jean**

Et touchant à la propriété ci-dessus décrite.

## Neuf Grands et Splendides Terrains,

**Faisant face à l'Avenue Esplanade.**

Et à l'arrière de la susdite propriété, en face du New Orleans Jockey Club et près des Fair Grounds.

**Nos 325 et 327 rue St-Louis, entre Prieur et Roman.**

## Une Maison Double en Bois,

Retirée de la rue.

**Mme Kate Blanc Prince et autres vs La mineure Kate Blanc.**

No 35,201—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 4 mai 1892 et signé le 10 mai 1892, par l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la susdite affaire la propriété de valeur et après décrite, savoir:—

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Second district de cette ville, dans le carré d'îlet No 59 borné par les rues St Louis, Prieur, Roman et la Promenade Carondelet, conformément à un plan de L. H. Pilié en date du 17 mars 1840, lequel terrain est numéroté 12 sur le dit plan et mesure 27 pieds, plus ou moins, de façade rue St-Louis, sur une profondeur de 110 pieds, entre parallèles. Les améliorations consistent en une maison double à distance et louée au prix de douze dollars par mois portant les Nos municipaux 325 et 327 rue St Louis

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant face au bayou St Jean et s'étendant jusqu'à la rue Esplanade, mesurant, en pied français 270 pieds plus ou moins de façade sur le bayou St Jean ou 289 pieds, plus ou moins, mesure américaine, sur une profondeur de 449 pieds 4 pouces plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne nord-ouest contiguë à la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, 465 pieds 6 lignes plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne séparant de la bonlieue du Pontchartrain et 292 pieds 4 pouces 4 lignes, plus ou moins, mesure américaine, faisant face à la rue Esplanade; laquelle propriété fut acquise par le dit Samuel Peter Blanc, le 31 décembre 1861, par achat à une vente du shérif de cette date, en vertu d'un writ de fieri facias lancé dans l'affaire numérotée 6,021 et 12,293 du dossier de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans conformément à l'acte de vente du shérif en date du 24 octobre 1863, enregistré au bureau des transferts, paroisse d'Orléans, livre 120, folio 550 et est particulièrement décrite sur un plan de la dite propriété de Louis H. Pilié déposé aux Archives à la Nouvelle-Orléans en date du 11 février 1876

La susdite propriété sera vendue conformément à des subdivisions et mesures d'un plan d'Edgar Pilié en date du 4 avril 1892, lequel plan est exposé avant et le jour de la vente, comme suit:

1° Une certaine grande portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second district de cette ville désignée par le No 12 sur le dit plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 4 avril 1892, dans l'îlet borné par le Bayou St-Jean ou le Chemin Coquillé du Lac la Grande Route St-Jean, la rue de l'Espian de et la propriété de l'Hon A. L. Tissot, et mesure, en pied américain, 99 pieds 6 pouces de face au Bayou St Jean, ou le Chemin Coquillé du Lac, 100 pieds 6 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 305 pieds 11 pouces sur le côté du lot No 13 et 300 pieds 8 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 11.

Les améliorations consistant en une résidence en briques à deux étages substantiellement bâtie, agréablement distribuée, avec mansarde et belvédère, à retraite de la rue ayant corridor dans le centre à chaque étage, trois grandes chambres et office à un rez-de-chaussée, 2 salons avec arches à arches et 3 chambres à coucher dans l'étage supérieur une très grande galerie à chaque étage haut tout autour de la bâtisse, des arbres pavés de tuiles, une grande cour dans le terrain bien briqueté avec grandes allées ombragées... il y a quatre cents arbres... [illegible] ... pour le Bayou St-Jean, près du pied du pont de New Jockey Club (Fair Grounds) et tout près de quatre lignes de chemins de fer qui s'étendent au Beauve Marché Français, le Lucas, Ried, Spanish Fort, Ct. environs Cimetières, Etats Cay West End, et il réunit tous les conforts pour faire une résidence de plus désirables et de l'attirer l'attention de ceux qui désirent un home.

2° Un lot de terre désigné par le No 16 dans le même îlet et district que le précédent, mesurant 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road 32 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 317 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare de la Grande Route St-Jean, et de 311 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 15

Trois lots de terre touchant à celui ci-dessus, désignés comme Lots Nos 13, 14, 15, mesurant comme suit, chacun 31 pieds, 10 pouces et 3 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road, les lots 13 et 15 mesurant chacun 32 pieds, 2 pouces, 3 lignes de profondeur dans le fond, le lot No 14 mesurant 32 pieds, 2 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 15, 311 pieds, 1 pouce, 3 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 16; et 309 pieds, 4 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale du lot No 14. le lot No 14, 309 pieds, 4 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale du lot No 15 et 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du No 13; le lot No 13, 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 14 et 305 pieds et 11 pouces sur la ligne latérale du lot No 12.

4° Deux lots de terre désignés par les Nos 10 et 11 dans le même îlet et district que les susdites propriétés ci-dessus décrites, mesurant chacun 31 pieds de face au Bayou St-Jean ou Lake Shell Road, chacun 31 pieds, 3 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 11, 300 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale du No 12 et 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 10; le lot No 10 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 11, et 297 pieds, 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de A. L. Tissot.

5° Un lot de terre désigné par le No 1, dans le même îlet et district que celui ci-dessus, mesurant 43 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade 17 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: 152 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St-Jean et 150 pieds sur la ligne latérale du lot No 2.

6° Sept terrains dans les mêmes district et carré que les premiers, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurant chacun 32 pieds de façade rue Esplanade, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

7° Un terrain contigu aux précédents, désigné par le No 9, mesurant 25 pieds de façade rue Esplanade, 50 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne latérale du terrain No 8 et 152 pieds 2 pouces sur la ligne latérale de la propriété de A. L. Tissot.

Conditions Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à crédit de un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant six pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement final; les divers actes de vente devant être passés pardevant James Fahey, notaire en cette ville, et chacun des dits actes devant porter une première hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et le privilège du dit lot. Ils devront aussi renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles l'année courante et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication entre les mains des encanteurs pour assurer la vente.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

### PAR E. A. BLAKELY & CO.

## Propriété de valeur dans le premier district,

**No 64 RUE THALIE.**

Succession de Mary Ann Dobbins et son mari.

Nos 34,270 et 19,092—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Consolidés.

PAR E. A. BLAKELY & CO., E. A. Blakely, encanteur—Bureau No 175 rue Commune près Carondelet, SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus, Division E, daté le 12 mai 1892.

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 64 rue Thalie, dans l'îlet borné par les rues Thalie, St-Thomas, Ste-Thérèse et Tchoupitoulas, et désigné comme lot No 7 sur un plan dressé par Pilié, et daté le 1er janvier 1836 et déposé au bureau de Edward Barnett, notaire. Le dit lot mesure, en mesure anglaise, 27 pieds 5 lignes de face à la rue Thalie, et courant de la dite rue à la rue Ste-Thérèse 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la dite rue, 120 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, 116 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St-Thomas, aux termes et conditions ci-après.

Un tiers comptant, la balance à un, deux, trois ou quatre ans, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, payable semi annuellement et garantie par toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumant les taxes de 1892 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mai—16 21 28—4 11 17 18 juin

## Frictio Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 5 onces 60 sous.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## UN GRAND BARGAIN.

Les magasins de choix en briques

**Nos 879, 881, 883 rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Quatrième,**

Et connus sous le nom de

**MAGNOLIA HOUSE**

Avec magasin, Salon de barbier et Cottage à l'arrière.

## SPLENDIDE PLACEMENT

Et valant ensemble 860 par mois.

Succession John W. Glenn, décédé.

Vendus par ordre de la Cour

A longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 1 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John W. Glenn, décédé, sous le No 35,605. à l'encan, il sera vendu—

Cette portion de terre de valeur consistant de deux terrains, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Quatrième et Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent lesquels terrains mesurent ensemble 52 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et façade rue Quatrième de 108 pieds 1 pouce, et une profondeur de 98 pieds du côté le plus proche de la rue Washington; et 51 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un Block de magasins bien bâtis à deux étages, couverte en ardoises, portant les Nos 879, 881 et 883 rue Tchoupitoulas, et ont au rez-de-chaussée le magasin du coin, salon de barbier et autre magasin non loué, avec cuisine et autres pièces au-dessus, la partie supérieure étant subdivisée en chambres à coucher et autres, convenables comme maison de pension, aussi, il y a une petite maison en bois à l'arrière, rue Quatrième, 3 citernes, cour pavée, un balcon couvrant tout le trottoir, et près d'un dépôt de fabriques, des élévateurs, etc., et sont voisins du fleuve. Le tout en bon état, réparé et capable d'être loué $60 par mois, actuellement sujet à un bail de prochaine échéance, toutes autres renseignements seront donnés lors de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit portant 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles, 10 0/0 comptant sur les lieux et le paiement des taxes accepté en sus de l'enchère.

L'acte de vente pardevant John G Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 9

### PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

## VENTE A CREDIT

—DE—

## Propriété de Batture.

Deux beaux îlets de terre faisant face au fleuve et à la rue Tchoupitoulas, pavés en blocks de pierres carrées.

**Les dix lots de terre formant presque l'îlet entier borné par les rues Canal, Gasquet, Lopez et Salcedo**

—ET—

## Un lot de terre dans le Second District,

**Rue Ste-Anne, entre Gayoso et Salcedo.**

SUCCESSION DE Mme ELEONORE POCHELU, VEUVE DE DOMINIQUE POCHELU.

No 22,616—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus le 23 mai 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes:

1° Un certain îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges lui appartenant, situé dans le 1er district, ayant 24 lots numérotés de 1 à 24 inclusivement, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Tchoupitoulas, Water et Berlin et mesurant, au pied anglais, les lots Nos 1 à 12 inclusivement mesurant chacun 25 pieds et 2 lignes de face à la rue Water sur 29 pieds 9 pouces et 4 lignes à 142 pieds et 2 lignes.

Le lot No 1 formant le coin de la rue Water et de l'avenue Napoléon et le lot No 12 le coin des rues Water et Berlin. Les lots Nos 13 à 24 inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, le lot No 13 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Berlin et le lot No 24 le coin de la rue Tchoupitoulas et l'avenue Napoléon.

2° Un certain îlet de terre dans le Sixième District de cette ville formant tout l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Peniston et Général Taylor désignés comme lots Nos 1 à 16 et mesurant comme suit:

Les lots Nos 1 à 7 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds de profondeur, le lot No 1 formant le coin des rues Peniston et Tchoupitoulas. Le lot No 8 mesure 29 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 8 pieds de profondeur sur le côté de la rue Général Taylor formant le coin des dites rues. Le lot No 9 mesure à peu près 29 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Water sur 100 pieds de profondeur ayant 4 lignes sur la ligne du lot No 12 et 92 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 10.

Le lot No 10 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 98 pieds sur la ligne du lot No 9 et 97 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 11.

Le lot No 11 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 97 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 10 et 95 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 12

Le lot No 12 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 95 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 11 et 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 13.

Le lot No 13 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 12 et 92 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 14.

Le lot No 14 a 30 pieds de face à la rue Water sur 92 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 13 et 91 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 15.

Le lot No 15 a 90 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 9 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 14, et 90 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 16.

Le lot No 16 forme le coin des rues Water et Peniston et a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water, sur 90 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 15 et 88 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Peniston.

Ce bel îlet est immédiatement en face de l'emplacement du Independent Cotton Oil Co., et juste au-dessus du Riverside Mills.

3° Dix lots de terre formant presque tout l'îlet, dans le Premier District borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopez et mesurant ensemble tout la façade de la rue Gasquet d'à peu près 203 pieds 3 pouces, toute la façade de la rue Lopez à peu près 219 pieds, 8 pouces, 2 lignes, 10 pieds, 2 pouces, 3 lignes de face à la rue Canal coin de la rue Lopez 279 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet et 1 pied, 8 pieds de face sur la rue Salcedo, coin de la rue Gasquet.

4. Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Gayoso et Salcedo et mesure à peu près 31 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 95 pieds, 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Gayoso, et sur 96 pieds 9 pouces de profondeur sur l'autre côté.

**Conditions de la vente.**

Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement des billets représentant la dite portion à crédit. Les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de non aliénation, honoraires d'avocats à 5 pour cent sur le montant en cas que poursuite soit instituée pour le recouvrement du montant des dits billets ou une partie quelconque en capital et intérêts. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1892 en outre du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'enchère au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire.

24 mai—24 28—juin 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Cottage dans le troisième district au coin des rues Laharpe et Dorgenois.

Succession de Cécile Poymnie Perrault, veuve par premier mariage de Paul A. Osborn et femme décédée de John D. Fiske.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date et signé le 12 mai 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à l'encoignure des rues Laharpe et Dorgenois, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Dorgenois et l'allée Rousselin. Le terrain mesure 71 pieds de face à la rue Dorgenois sur 99 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Laharpe, entre lignes parallèles, toutes plus ou moins. Le cottage est près de la gare du Orleans R. R., dans un voisinage bien amélioré.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantie par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant renfermer les stipulations usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, transfert d'assurance, etc.. L'acquéreur paiera les taxes de 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, Esq., notaire public.

14mai—14 21 28 juin 4 11 18

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété commerciale dans le premier district,**

No 99 rue South Peters et 83 rue Fulton, entre Lafayette et Girod.

Propriété cottage au coin sud est des rue St-André et Liberté.

Et deux terrains rue Upper Line entre Camp et Magazine.

A l'encan. A crédit.

Succession de John Calder.

No 12,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR JNO H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté du et signé dans la dite affaire, le 8 juin 1892 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° La bâtisse en briques à trois étages Nos 99 rue South Peters et 83 rue Fulton, dans le Premier District, carré d'îlet borné par les rues South Peters, Fulton, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 2 sur un plan de L. H. Pilié daté du 11 février 1876, et mesure 24 pieds, 2 pouces 7 lignes rue South Peters 24 pieds 3 pouces 3 lignes de façade rue Fulton, sur 117 pieds 8 pouces 8 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 1, et 117 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, le séparant du terrain No 3. Cette propriété est convenable pour toute exploitation commerciale.

2° Le cottage en bois à un étage No 421 rue Liberté, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, St-André et Joséphine. La propriété se compose de deux terrains, désignés par les Nos 9 et 10. Ils se touchent et mesurent, chacun, 29 pieds 11 pouces de façade rue St André, sur 80 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Liberté et St André. Le cottage a six chambres, auvent, etc., il est situé dans un quartier bien amélioré, près de marchés, etc., et à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer.

3° Les deux terrains dans le Sixième district, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Lyons et Upper Line, désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, en date du 15 août 1866 et mesurant comme suit. Le terrain No 6 a 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue du Camp; et 85 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, et 30 pieds de largeur à l'arrière. Le terrain No 7 mesure 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line; 87 pieds, 11 pouces, de profondeur sur la ligne du côté; et 85 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'autre côté. 30 pieds de largeur à l'arrière.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant; le reste s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an; lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente, au moment de la criée.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs pardevant Wm Morgan Gurley, notaire.

11 juin—11 18 25—juillet 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Magasin en briques à quatre étages,

No 46 rue Levée, entre Champs-Elysées et Marigny.

## Cottage Double de Choix.

**No 552 rue des Remparts,** entre les rues Espagne et Mandeville,

Et Cottages et Corps de Logis

Rue des Français, St-Claude, Chartres et autres rues.

Tous rapportant de beaux loyers.

**A L'ENCAN. A CREDIT.**

**Vente en partage**

Dans l'affaire de Veuve Louis Fix vs. George A. Koepke.

No 29,391—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus par l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans Division B, le 29 mai 1891, et signé le 10 mai 1891, et un jugement subséquent rendu le 16 mai 1892 et signé le 20 mai 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Levée (ou Place Publique), les rues Victoire Marigny et Champs Elysées, et mesurant conformément à un plan fait par F. A. Tourné le 12 mai 1834, 23 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Levée (ou Chemin Public), sur une profondeur entre lignes parallèles d'environ 129 pieds 2 pouces, toute mesure américaine, ensemble avec l'usage d'une allée, et s'étendant au fond du dit lot conduisant à la rue Victoire.

Les améliorations comprennent le magasin en brique à quatre étages désigné par le No 46 rue Levée.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Mandeville et Espagne, et mesurant conformément à un plan de C. A. Hedin le 1er avril 1852, et mesure américaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double No 552 rue Remparts, ayant 3 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

3° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Marigny et Washington désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan par C. F. Zimpel le 6 novembre 1833. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, mesure française, 30 pieds de face à la rue Remparts sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage, No 617 rue des Remparts, ayant 4 chambres, etc., et un cottage double Nos 619 et 621 rue des Remparts, coin Mandeville, avec trois chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Champs Elysées et Marigny, formant la partie du lot No 66 sur le plan primitif du Faubourg Marigny, mesurant en mesure française 30 pieds de face à la rue de Chartres sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignés par les Nos 405, 407 et 409 rue de Chartres.

5° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Urquhart, Derbigny et Roman, et mesurant, en mesure française 30 pieds de face à la rue Français, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent un cottage double rue Français, ayant 4 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc., et un cottage double formant le coin sud-ouest des rues Français et Derbigny.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Français et Union, et mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 170 pieds et 6 pouces, composé de tout le lot No 11 et partie du lot No 1, d'après un plan de L. Sargi. Les améliorations comprennent le cottage à un étage, No 532 rue Derbigny, ayant 4 chambres et un cottage dans le fond, avec 6 chambres, etc.

7° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Moralès, Clouet et Louisa. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan par W. H. Bell, le 7 décembre 1867, et mesure 21 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et aussi une autre portion de terre adjacente au dit lot No 14 faisant face à la dite rue St-Claude et mesurant 15 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du lot No 15 sur le dit plan.

Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignés par le No 573 rue St-Claude, ayant 6 chambres.

Conditions de la vente.—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, datés le jour de la vente et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement, cinq pour cent commission d'avocats en cas de procès pour recouvrer les dits billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire public.

28 mai—28—juin 4 11 18 25—juil 2

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

## Propriété de valeur et située dans un quartier central,

## RÉSIDENCE ET MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES,

## 79 RUE BIENVILLE,

**Entre Royale et Bourbon.**

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan.

La résidence et magasin en briques à trois étages, de grande valeur et parfaitement situé, No 79 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Conti, avec magasin au rez-de-chaussée, grande entrée sur le côté, vestibules, onze chambres, gaz, hydrant citerne, cour pavée, et dépendances. Le terrain mesure 31 pieds de façade sur 112 de profondeur. La propriété est louée à un bail jusqu'au 1er octobre 1892, au taux de $636 par an.

Placée dans une rue pavée en blocs de granit, près de la rue du Canal, dans le centre des affaires et le voisinage des lieux d'amusement, il n'est jamais nécessaire de prendre le char la point de vue des affaires ou comme résidence. Ce serait aussi un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur paiera les taxes de 1892 et 10 pour cent comptant, au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 juin—au 18 juin

**Succession de Mme Veuve Sophie Levêque.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,725—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pascal Emile Barvant, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

7 juin—7 12 16


L'Abeille de [illegible]

Bureaux No [illegible]

NOUVE[LLE-ORLEANS]

DIMANCHE [illegible]


ZA[illegible]

Personne ne [illegible] Zagal! Lui moins que [illegible] Un jour que [illegible] curieuse, lui [illegible] se contenta d'[illegible] hausser les [illegible] incertitude. Et comme l'[illegible] instant encore [illegible] logeait, il indiq[illegible] là bas, derrière [illegible] Ce point, [illegible] Un misérable, [illegible] N'ayant pas d'[illegible] pas d'ignorer sur, [illegible] Seul, avec la [illegible] La mer, c'était son, son auberge, [illegible] rait. De la [illegible] montante aux [illegible] en sa retraite [illegible] n'allait pas plus [illegible] celait, avec la [illegible] quillage au gré [illegible] Sa vie était [illegible] La nuit, il [illegible] chez dans [illegible] ganet de gîte [illegible] la saison, selon [illegible] jour, il pêchait. [illegible]

[illegible]

FEUI[LLETON]

No 99.

Mère et [illegible]

PAUL D'A[illegible]

DEUXI[EME]

[illegible]

Ceux de Richard [illegible] folie, d'amour [illegible] sans nom, [illegible] —Je vais vous m'arrangerai [illegible] Maintenant, je [illegible] tout dire à mon [illegible] Oui, ces derniers lui dans le passé coup d'œil [illegible] M. de Clavières doute à cet égard Parvati, dans la de son [illegible] préparer, de ses [illegible] rien remarqué. Toute la [illegible] fit comme une [illegible] de Madeleine. Un sieu, chez l'autre. Maintenant, elle ce monde [illegible] Pondichéry, à ces [illegible]